

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 18/07/2024 - 5778 - 2000 B 01195 - 352 483 341 - CAISSE D'EPARGNE ET DE
PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



**EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU VENDREDI 17 MAI 2024**

Le vendredi 17 mai 2024, à 13h30, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'est réuni au siège de la Caisse d'Épargne de Hauts de France à Lille (59 800), 612 rue de la Chaude Rivière, sur convocation de son Président, Monsieur Eric FOUGERE.

Étaient présents ou en visio :

REPRESENTANTS DES SOCIÉTÉS LOCALES D'ÉPARGNE

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX
Monsieur Christophe BERTHET
Madame Martine DAUX
Monsieur Jacques DENIS
Madame Catherine DUBAN
Madame Estelle DULION
Monsieur Gilles FALLET
Monsieur Eric FOUGERE
Madame Sylvie MATRAT
Monsieur Frédéric MAUCLAIR
Madame Catherine MENIGOZ
Monsieur Pascal OUDOT
Madame Nathalie PATENAT
Madame Madeleine ROUSSET-CHARPENET
Madame Emmanuelle TERRIER (visio)

DIRECTOIRE

*Monsieur Jérôme BALLET
Monsieur Fabien CHAUVE
Monsieur Yann LE GUILLOUX
Madame Ludivine MARTIN*

REPRESENTANTS DES SALARIÉS

Monsieur Martin BAUER
Monsieur Damien VUILLET
Monsieur David SAGLIBENE (Représentant du CSE) (visio)

DELEGUE BPCE

Monsieur Jacques LEVI

ABSENTS EXCUSES

Madame Emmanuelle BLONDÉ (Représentant des salariés) ayant donné pouvoir à Monsieur Martin BAUER

Assistent également à la réunion :

Monsieur Antoine-Sylvain BLANC, Censeur statutaire (visio)
Monsieur Pierre-Jacques GUERRIN, Secrétaire général
Madame Estelle GUETTARD, Responsable du Département Sociétariat, Vie coopérative

Le quorum est réuni et le COS peut valablement délibérer.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

1.2.2 Nomination d'un membre du Directoire en charge du pôle BDR

Sous réserve de l'agrément du Conseil de Surveillance de BPCE,

Sur proposition du Comité des Nominations,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance :

- 1. maintient à 5 le nombre de membres de Directoire,*
- 2. nomme en qualité de Membre du Directoire en charge du pôle BDR, sous réserve de l'agrément du Conseil de surveillance de BPCE :*

Frédérique BALEMENT-PATTE

Ce mandat lui est confié à compter du 15 juillet 2024 pour la durée du mandat restant à courir de Isabelle BROUTE, soit jusqu'au 30 avril 2026.

Frédérique BALEMENT-PATTE exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la CEBFC.

Frédérique BALEMENT-PATTE, ainsi nommée, a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées.

Frédérique BALEMENT-PATTE a déclaré, en outre, qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats quelle peut exercer et qu'elle n'est pas frappée de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait à Dijon, le 21 mai 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire Général

Pierre-Jacques GUERRIN

Pierre-Jacques GUERRIN